

# Immatriculation au RCS d'une Société à Responsabilité limitée (SARL-EURL) *Liste des pièces à fournir*

---

**1/ Liasse** : Formulaire M0 à compléter et signer en 3 exemplaires (signature originale sur les 3 exemplaires).

## **2/ Pour la Société**

- 2 exemplaires originaux des statuts signés par tous les associés **OU** 2 expéditions des statuts s'ils sont établis par un notaire **OU** récépissé de dépôt d'actes
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales publiant l'avis de constitution **OU** texte de l'annonce à paraître comportant le tampon du journal ainsi que la date prévue de parution
- 1 Attestation bancaire de dépôt de capital (si non précisé dans les statuts)
- Si gérant non statutaire : 2 PV de l'assemblée le nommant, avec mention d'acceptation de la fonction de gérant

Selon le cas :

- 2 exemplaires du rapport du Commissaire aux Apports, sauf décision statutaire contraire.

## **3/ Pour le ou les gérant(s)**

- si gérant majoritaire non salarié et pour l'associé unique : remplir une demande d'affiliation aux organismes de sécurité sociale des Travailleurs Non Salariés
- dans tous les cas**, 1 déclaration sur l'honneur de non condamnation comportant la filiation

## **DE NATIONALITE FRANCAISE OU RESSORTISSANT DE L'UE**

- copie recto verso de la carte nationale d'identité **OU** copie du passeport (en cours de validité)

## DE NATIONALITE HORS UE

### Selon le cas :

- **S'il réside en France :**
  - 1 copie de la carte de séjour **portant** mention : « commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » ou copie (**recto verso**) de la carte de résident ou carte de séjour **portant** mention « compétences et talents »
- **S'il ne réside pas en France :**
  - 1 copie, **recto-verso, lisible, de la pièce d'identité ou passeport**

Tout acte d'état civil rédigé en langue étrangère devra OBLIGATOIREMENT être traduit en français.

### 4/ Si des Commissaires aux comptes ont été nommés,

- 1 copie de la lettre d'acceptation de leurs fonctions par les commissaires aux comptes (une pour le titulaire, une pour le suppléant)
- 1 justificatif de leur inscription sur la liste officielle des commissaires aux comptes si celle-ci n'est pas encore publiée ou s'il est inscrit hors région.

### 5/ Pour le fonds de commerce

#### Achat :

- 1 Copie complète de l'acte enregistré
- Annonce légale publiant la cession (à partir du 16.11.2016)

#### En cas d'apport en société :

- 2 exemplaires du traité d'apport (les termes de l'apport doivent être mentionnés dans les statuts de la société qui reçoit)

#### En cas de location-gérance ou gérance-mandat :

- 1 Copie du contrat de location-gérance ou gérance-mandat
- 1 Copie du journal d'annonces légales publiant le contrat **ou** attestation du journal comportant la date prévue de parution et le tampon du journal.

### 6/ Pour le local

Le document est obligatoirement établi **au nom de la société :**

- 1 Copie complète du bail commercial (signé par les 2 parties)
- 1 Copie du titre de propriété (extrait du Livre Foncier **ou** acte notarié **ou** copie Taxe Foncière)
- 1 Copie de la Convention d'occupation précaire (signé par les 2 parties)
- 1 Attestation de mise à disposition d'un local délivrée par le propriétaire des murs et justificatif de propriété
- 1 Copie du courrier adressé au propriétaire (en recommandé avec Accusé Réception) l'informant de l'exercice d'une activité professionnelle dans le local loué, ainsi que le justification du dépôt à la poste
- Tout autre document justifiant de la jouissance du local

**NOTA** : Si le siège est situé dans les locaux occupés en commun par une ou plusieurs entreprises :

- 1 copie du contrat de domiciliation visé à l'article R123-167 du Code de Commerce et extrait du RCS ou du répertoire des Métiers du domiciliataire, sauf si celui-ci est immatriculé dans le même greffe ou s'il est une personne morale française de droit public ou une association regroupant des personnes morales françaises de droit public.

**7/ Pour une activité réglementée**

Joindre la pièce suivante.....

**8/ Accre – Aide à la création et à la reprise d'une entreprise**

1 Formulaire ACCRE accompagné des pièces justificatives. Cette demande doit être déposée soit lors de l'immatriculation ou dans les 45 jours suivant la demande d'immatriculation.

**9/ Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) :**

4 exemplaires du contrat, certifiés conformes (destinés au RCS et aux organismes sociaux)

**10/ Coût de la formalité**

Si création du fonds de commerce : **41.49 € à l'ordre du Tribunal d'Instance.**

Si Hors création du fonds de commerce (reprise, location-gérance...) : **229.10 € à l'ordre du Tribunal d'Instance.**

Si constitution provisoire sans activité : **74.10 € à l'ordre du Tribunal d'Instance**

**Assistance CFE : 60 € à l'ordre de la CCI**

**Centre de Formalités des Entreprises de la C.C.I. de la Moselle :**

**Metz** – 10/12 avenue Foch - BP 70330 57016 METZ cedex 01 - 03.87.52.31.11

**Sarreguemines** - Espace Entreprise – 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES - 03.55.78.50.10 /03.55.78.50.11

**Yutz** – Espace Cormontaigne 2 boulevard Henri Becquerel 57970 YUTZ - 03.82.82.06.92

**Le public est reçu tous les matins de 8h30 à 12h15,**

**Et les après-midis de 13h30 à 17h**